

## CONDITIONS GENERALES SEJOURS JEUNES HIVER 2012

Pour déterminer le prix de votre séjour, vous devez calculer votre quotient familial afin d'obtenir la tranche dans laquelle vous vous situez. Ce calcul est le suivant : Divisez votre revenu brut global (sans déduction aucune) par le nombre de parts fiscales = QF. (voir tableau ci-dessous)

Quotient familial	Tranche
QF < à 5300 €	1
QF de 5301 € à 7300 €	2
QF de 7301 € à 9290 €	3
QF de 9291 € à 11280 €	4
QF de 11281 € à 13270 €	5
QF de 13271 € à 15390 €	6
QF > à 15391€	7

Pour les couples en situation de vie maritale, il convient de prendre en compte le revenu brut global des deux parents et de traiter le dossier comme pour un couple marié c'est-à-dire de déterminer le nombre de parts fiscales de la manière suivante : 1 enfant = 2,5 parts - 2 enfants = 3 parts - 3 enfants = 4 parts

Toute personne divorcée demandant l'attribution d'un séjour pour un ou plusieurs enfants pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.

Les participants sont assurés pour l'ensemble des séjours, voyage compris. Les objets de valeurs (lecteur mp3, console de jeu, portable) restent sous la responsabilité des enfants durant les séjours : aucun remboursement ou dédommagement n'aura lieu en cas de perte, de vol ou de dégradation.

### **BONS CAF**

Les caisses d'allocations familiales délivrent des bons au bénéfice de certains allocataires. Ils peuvent venir en déduction du solde de votre séjour.

Ils devront être adressés au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

### **OBJETS DE VALEUR**

« Ils attirent la convoitise ». Le vol, la perte ou la détérioration des effets personnels (vêtements, bagages, objets et les matériels divers), des matériels multimédias (lecteur mp3, appareils photo...) ne sont en aucun cas placés sous la responsabilité du CER SNCF de Strasbourg et ne pourra donc faire l'objet de dédommagement.

### **TÉLÉPHONE**

Le téléphone portable est interdit pendant le séjour, un numéro de téléphone d'urgence est à votre disposition (sur la convocation). Pour Ma Colo à Metzeral un blog est consultable et vous pouvez y mettre des commentaires que vos enfants liront.

### **LES REPAS**

Ils sont variés et équilibrés, pour les séjours notifiés « Ma Colo » le CE vous propose un choix de 3 types de menus : menus classiques, menus végétariens et menu sans porc.

Aucun autre régime alimentaire particulier ne peut être proposé (sauf raison médicale)

### **L'ENCADREMENT**

Les séjours sont encadrés par un directeur et des animateurs spécialement formés pour l'encadrement des mineurs. Pour les activités spécifiques (équitation, surf, escalade...) des moniteurs brevetés encadrent la pratique de ces sports.

### **Important !**

#### **SANTÉ, SANITAIRE**

Il est impératif de nous signaler toutes les particularités concernant les aspects de santé et sanitaires de votre enfant (allergies, pipi au lit, etc.) ou situation de handicap, même léger, pour pouvoir l'accueillir dans les meilleures conditions.

Si votre enfant est dans cette situation, prenez contact avec un responsable du CE afin d'organiser au mieux son séjour.